



DANS SA SEANCE DU 05 JUILLET 2010, LA MUNICIPALITE

A décidé

- de délivrer une autorisation selon l'art. 111 LATC à M. et Mme Vaccaro, Sur les Moulins 33, pour l'installation d'un sas d'entrée non collé à la façade et non chauffé,
- d'autoriser l'Atelier MaMo à construire une paroi de séparation à l'intérieur de leurs locaux à la rte de Genève 107E,
- de délivrer une autorisation selon l'art. 111 LATC à M. Obriste, Vieux Bourg 11 pour la réfection de ses façades,
- de renommer ch. du Monteiron 1bis la maison de M. et Mme Goy suite à la construction de la nouvelle villa en contrebas qui elle sera au chemin du Monteiron 1.

A pris note

- que M. Silva, inspecteur des forêts du 15^e arrondissement prendra un congé parental du 1^{er} août 2010 au 31 juillet 2011,

La municipalité